DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 MARS 2024

Délibération n°2024.03.25

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : fixation du taux 2024

LE VINGT HUIT MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2024 Secrétaire de Séance : Jean-Luc FOUCHIER

Membres en exercice: Nombre de présents: Nombre de pouvoirs: Nombre d'excusés:

Membres présents :

Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Martine LIEGE-TALON, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à François NEBOUT, Véronique ARLOT à Philippe VERGNAUD, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Catherine BREARD à Monique CHIRON, Fadilla DAHMANI à Jérôme GRIMAL, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, François ELIE à Pascal MONIER, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Thierry ROUGIER à Denis DUROCHER, Marcel VIGNAUD à Gérard DEZIER, Zalissa ZOUNGRANA à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Suppléant(s):

Jean-Claude COURARI par Martine LIEGE-TALON,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240328-2024_03_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024 Affichage : 04/04/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2024

DELIBERATION N°2024.03.25

Rapporteur: François NEBOUT

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) : FIXATION DU TAUX 2024

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 10 : Réduire les inégalités

Après une période d'harmonisation qui a pris fin en 2020, le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de GrandAngoulême est constant à 10,30%.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Taux moyen pondéré			2020	2021	2022	2023	2024
Taux de TEOM	10,863%	10,712%	10,506%	10,30%	10,30%	10,30%	10,30%	10,30%
ex-GA	10,25%	10,30%	10,30%	10,30%	10,30%	10,30%	10,30%	10,30%
ex-BC	12,12%	11,55%	10,92%					
ex-VE	14,26%	12,97%	11,64%					
ex-CBC (REOM en 2017)	14,69%	13,26%	11,78%					

Vu les alinéas 1 et 2 du III de l'article 1639 A Bis du Code Général des Impôts et les alinéas 2 et 3 de l'article L.2333-76 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'envoi des rapports relatifs au budget primitif 2024 à l'ensemble des conseillers communautaire en date du 15 mars 2024 en application de l'article L.5217-10-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Je vous propose:

D'APPROUVER le maintien du taux de de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de GrandAngoulême 2024 à 10,30%.

Pour: 75 Contre: 0 Abstention: 0 APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240328-2024_03_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024 Affichage : 04/04/2024